

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2023

Date de convocation : 08/02/2023

L'an deux mil vingt-trois le treize février à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 08 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
Alvès Christophe ; Chatton Guy-Joël ; Colin Michèle ; Collot Bernard ;
Collot Noël ; Fleury Sylvie ; Lemarchal Arnaud ; Skirole Patricia ;

Procurations : Bradfer Yasmina à Chatton Guy-Joël
Giannini Isabelle à Alves Christophe

Absent excusé : Dazy Benoît

A été nommée secrétaire de séance : Mme Sylvie FLEURY

1° Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 13 décembre 2022.

2° 01-2023 Demande de subvention au titre de la DETR 2023 Service des Eaux

Mr le Maire présente au conseil municipal un dossier « Détail quantitatif estimatif » (DQE) du cabinet d'études Eclair Concept pour le renouvellement de la conduite d'eau potable rue du Bourget. Il précise que ces travaux peuvent bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). La conduite d'eau potable sera renouvelée sur toute la longueur de la rue du Bourget soit environ 360 ml avec tous les raccordements à chaque abonné, l'installation en tête de rue d'un compteur sectoriel, pour un coût estimé par le bureau d'études Eclair Concept : 80.055,00 € HT.

Le Maire indique qu'une subvention sera aussi sollicitée auprès du Département de la Meuse pour le compteur sectoriel et le regard nécessaire à son installation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le projet de renouvellement de la conduite d'eau rue du Bourget pour un montant de 80.055,00 € HT.
- adopte le plan de financement joint en annexe,
- sollicite une subvention de 24.016,50 € auprès de l'État,
- donne tous pouvoirs au maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil Municipal précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

3° 02-2023 Demande de subvention au titre de la DETR 2023 Éclairage Public

Mr le Maire présente au conseil municipal un dossier « Détail quantitatif estimatif » (DQE) d'un montant estimé de 42.253,00 € HT du cabinet d'études Eclair Concept pour le renouvellement de l'éclairage public rue du Bourget sur toute sa longueur.

Une subvention (60%) a été sollicitée et accordée par la FUCLEM.

Il indique que ces travaux peuvent également bénéficier de l'aide de l'Etat « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux » (DETR).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que ce renouvellement de l'éclairage public rentre dans la catégorie d'opérations susceptibles de recevoir une subvention de l'Etat au titre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux (DETR),

- sollicite une subvention au titre des concours financiers de l'Etat,
- adopte le plan de financement joint en annexe,
- sollicite une subvention de 8.450,60 € auprès de l'État,
- donne tous pouvoirs au Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

4° 03-2023 Demande de subvention au département de la Meuse Service des Eaux

Mr le Maire présente au Conseil Municipal un dossier « Détail quantitatif estimatif » (DQE) du cabinet d'études Eclair Concept pour le renouvellement de la conduite d'eau potable rue du Bourget. Il précise que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention du département de la Meuse. La subvention sollicitée auprès du Département de la Meuse concerne le compteur sectoriel (en tête de réseau). Le coût de l'installation en tête de rue d'un compteur sectoriel et du regard nécessaire à son installation est estimé par le bureau d'études Eclair Concept à 2.200,00 € HT.

Le Maire indique qu'une subvention sera aussi sollicitée auprès de l'Etat (DETR) pour le renouvellement de la conduite d'eau de la rue du Bourget, du compteur sectoriel et du regard nécessaire à l'installation dudit compteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le projet de pose en tête de la rue du Bourget d'un compteur sectoriel et du regard nécessaire à cette pose pour un montant de 2.200,00 € HT,

- adopte le plan de financement joint en annexe

- sollicite une subvention de 660,00 € auprès du Département de la Meuse,

- donne tous pouvoirs au Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil Municipal précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

5° 04-2023 Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2023 Éclairage Public

Mr le Maire présente au conseil municipal un dossier « Détail quantitatif estimatif » (DQE) d'un montant estimé de 42.253,00 € HT du cabinet d'études Eclair Concept concernant le renouvellement de l'éclairage public rue du Bourget sur toute sa longueur.

Une subvention (60%) a été sollicitée et accordée par la FUCLEM.

Il indique que ces travaux peuvent également bénéficier de l'aide de l'Etat « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux » (DETR).

Il indique aussi que ces travaux peuvent également bénéficier de la dotation « Fonds Vert » (fonds de la transition écologique),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que ce renouvellement de l'éclairage public rentre dans la catégorie d'opérations susceptibles de recevoir une subvention de l'Etat au titre de la dotation « Fonds Vert »,

- sollicite une subvention au titre du Fonds Vert (fonds de la transition écologique),

- adopte le plan de financement joint en annexe,

- donne tous pouvoirs au Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

6° 05-2023 Réalisation d'un emprunt pour des travaux neufs Service des Eaux

M. le Maire propose de contacter différents établissements bancaires en vue d'obtenir deux propositions, afin de financer des travaux neufs sur le réseau d'eau potable, à savoir :

- un emprunt de 80.000,00 € pour une durée de 25 ans à taux fixe

- un emprunt de 80.000,00 € pour une durée de 30 ans à taux fixe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présent

- charge le Maire de contacter différents établissements bancaires en vue d'obtenir plusieurs propositions telle que désignées ci-dessus.

7° 06-2023 Réalisation d'un emprunt pour travaux d'enfouissement des réseaux secs et d'éclairage public

M. le Maire propose de contacter différents établissements bancaires en vue d'obtenir deux propositions, afin de financer des travaux d'enfouissement des réseaux secs et d'éclairage public, à savoir :

- un emprunt de 120.000,00 € pour une durée de 20 ans à taux fixe

- un emprunt de 120.000,00 € pour une durée de 25 ans à taux fixe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- charge le Maire de contacter différents établissements bancaires en vue d'obtenir plusieurs propositions telle que désignées ci-dessus.

8° 07-2023 Demande de subvention pour frais d'études au titre de la DETR 2023

Mr le Maire présente au Conseil Municipal un dossier « frais d'études de faisabilité et d'assistance de maîtrise d'ouvrage des projets d'investissement » du cabinet d'études Eclair Concept, pour des travaux de voirie et d'aménagements paysagers rue du Bourget. Il précise que cette étude peut bénéficier d'une subvention de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) axe 0.

Il présente le plan de financement de cette étude :

Coût de l'étude : 8.000,00 € HT

Subvention DETR : 70 % soit 5.600,00 €

Autofinancement : 2.400,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que ces frais d'études de faisabilité et d'assistance de maîtrise d'ouvrage des projets d'investissement du cabinet d'études Eclair Concept pour des travaux de voirie et d'aménagements paysagers rue du Bourget rentrent dans la catégorie d'opérations susceptibles de recevoir une subvention de l'Etat au titre de la DETR,

- adopte le plan de financement présenté,
- sollicite une subvention de 5.600,00 € auprès de l'État,
- donne tous pouvoirs au maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil Municipal précise que dans le cas où l'aide accordée ne correspondrait pas à celle sollicitée, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

9° Débats

- Point sur l'avancée des dossiers pour les travaux rue du Bourget.
- Possibilité que notre commune soit désignée comme premier lieu de restitution du travail de Mme Carole Nieder sur le projet « culture agriculture »

La séance est levée à 21 h 30

La secrétaire de séance, Sylvie FLEURY

Le Maire, Guy-Joël CHATTON